

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

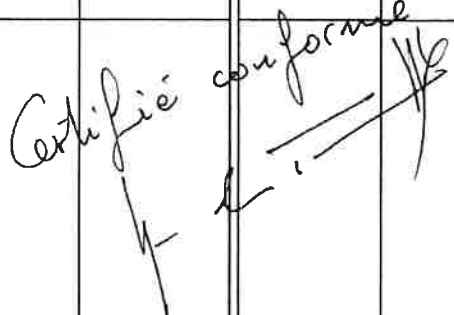
**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 29651  
Numéro SIREN : 903 721 819  
Nom ou dénomination : PONFIMMO

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2023 sous le numéro de dépôt 25243

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 16			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>				<i>Certifié conforme</i> 		
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	15 091.50	2 903.00	12 188.50			12 188.50
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	2 000.00		2 000.00		2 000.00		
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	290.00		290.00		290.00		
<b>Total II</b>	<b>17 381.50</b>	<b>2 903.00</b>	<b>14 478.50</b>		<b>14 478.50</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	3 916.60		3 916.60		3 916.60	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 559.15		1 559.15		1 559.15	
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	14 735.69		14 735.69		14 735.69	
	Autres créances	754.00		754.00		754.00	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	130 485.13		130 485.13		130 485.13		
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	<b>151 450.57</b>		<b>151 450.57</b>		<b>151 450.57</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>168 832.07</b>	<b>2 903.00</b>	<b>165 929.07</b>		<b>165 929.07</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	16			Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000.00				5 000.00	
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	103 684.24				103 684.24	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	108 684.24				108 684.24	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	17 742.63				17 742.63	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 746.20				5 746.20	
	Dettes fiscales et sociales	33 756.00				33 756.00	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	57 244.83				57 244.83	
	Ecart de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	165 929.07				165 929.07	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

57 244.83

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 16			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (I)</b>				<i>Certifié conforme</i>		
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services			195 000.00		195 000.00	
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	195 000.00		195 000.00		195 000.00	
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			0.52		0.52	
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			195 000.52		195 000.52	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			6 413.80 <del>3 916.60</del>		6 413.80 <del>3 916.60</del>	
Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			56 386.08		56 386.08	
Dotations aux amortissements et dépréciations Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions			2 903.00		2 903.00	
Autres charges						
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			61 786.28		61 786.28	
<b>I - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			133 214.24		133 214.24	
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 16	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>				
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>				
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	133 214.24		133 214.24	
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	447.00		447.00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	447.00		447.00	
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	447.00		447.00	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	29 083.00		29 083.00	
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	195 000.52		195 000.52	
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	91 316.28		91 316.28	
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	103 684.24		103 684.24	

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

**PONFIMMO, Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros**

**Siège social : 20, rue du Mail 75002 Paris**

**903.721.819 RCS PARIS**

---

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**Du 3 avril 2023**

**Approbation des comptes de l'exercice 2022.**

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022,

Monsieur Igor PEAN DE PONFILLY

Demeurant 20-22 rue du Mail 75002 Paris,

Associé unique et Président de la société PONFIMMO,

a pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022;
- l'affectation du résultat ;

**PREMIERE DECISION :**

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et se soldant par un bénéfice comptable après impôts de 108.684,24 euros.

**DEUXIEME DECISION :**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 108.684,24 € , de la manière suivante :

- en réserve légale : 500 euros ;
- en dividende de 105.000 euros ;
- le solde aux réserves ordinaires, soit 3.184,24 euros.

Ce dividende sera payable dès ce jour.

Il est par ailleurs ici précisé que le compte courant d'associé en fin d'exercice s'élève à 17.742,63€.

WP

---

Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

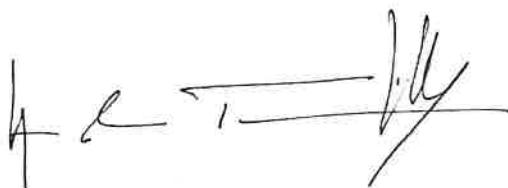
Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait à Paris le 3 avril 2023



L'associé unique  
Igor PEAN DE PONFILLY